

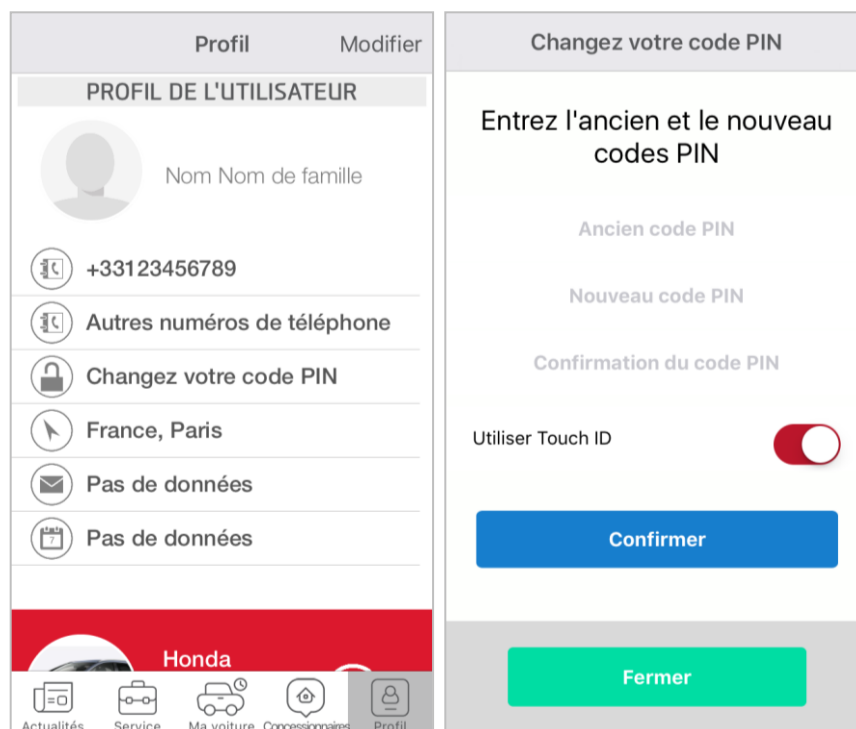
My Honda

Texte de la Foire aux questions (FAQ)

mai 2018

Comment puis-je changer mon code PIN ?

Vous recevrez un code PIN généré automatiquement lorsque vous vous inscrirez à My Honda. Cependant vous pourrez aisément changer celui-ci pour un code dont vous vous souviendrez facilement. Il vous suffira d'appuyer sur Changer votre code PIN dans votre profil d'utilisateur et de suivre les instructions. Si votre smartphone est un iPhone version 5S ou ultérieure, vous pourrez également activer Touch ID pour un accès encore plus rapide à l'appli.



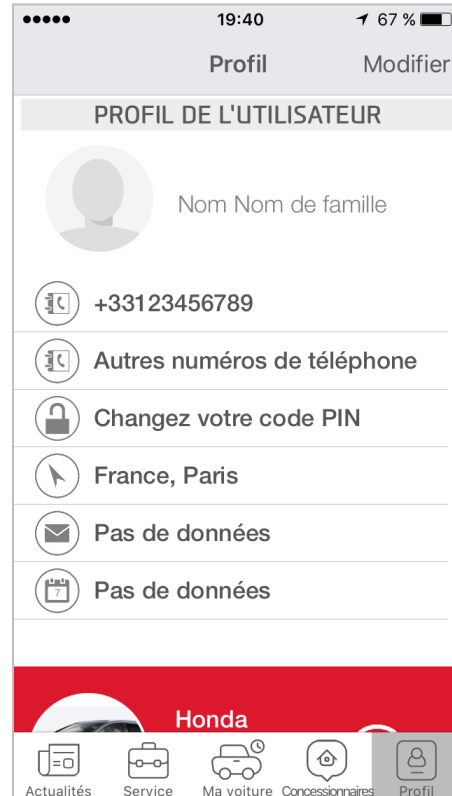
Puis-je ajouter d'autres voitures Honda à mon appli ?

Oui, vous pouvez ajouter d'autres voitures non connectées par vous-même dans votre profil, afin que vous puissiez prendre rendez-vous pour une révision via votre appli My Honda.

Comment puis-je ajouter d'autres conducteurs dans My Honda ?

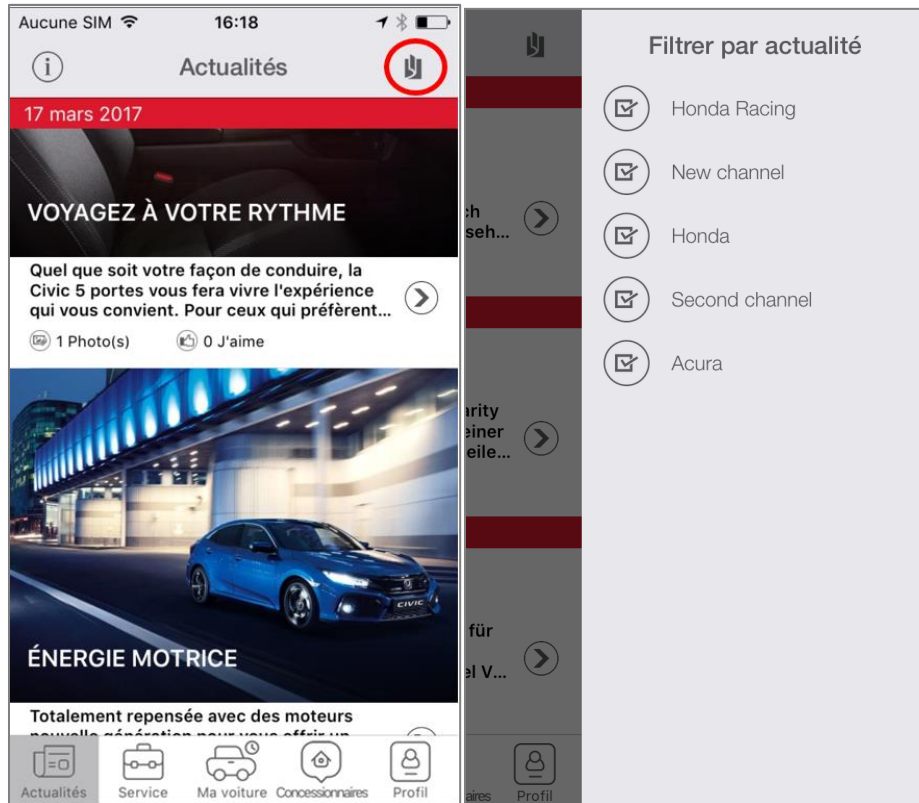
Vous pouvez ajouter des amis et des membres de votre famille à votre voiture connectée, ce qui signifie qu'ils pourront également bénéficier des dispositifs de confort et de sécurité de My Honda.

- Dans votre profil d'utilisateur, cliquez sur la section Autres numéros de téléphone et ajoutez-y tout numéro supplémentaire. Veillez à inclure l'indicatif du pays et à omettre le zéro initial, par exemple +33 1234 567890 pour la France
- Les membres de votre famille peuvent ensuite télécharger l'appli My Honda sur leur smartphone et s'inscrire en entrant leur numéro de téléphone portable et le numéro de série de votre véhicule (code VIN) à 17 chiffres dans la section du profil d'utilisateur
- Ils recevront alors un code SMS et un code PIN par texto, qu'ils devront entrer dans leur profil pour compléter leur inscription à votre voiture connectée



Puis-je choisir le type d'actualités relatives à Honda qui m'intéresse ?

Il y a une icône de filtre dans la section Actualités qui vous permet de choisir les catégories d'actualités qui apparaîtront dans votre flux Actualités My Honda.



Puis-je partager des actualités avec mes amis et ma famille ?

Chaque article comprend une icône de partage vous permettant d'envoyer celui-ci à vos amis ou aux membres de votre famille via les réseaux sociaux, par email, etc.

Que se passe-t-il si j'appuie sur l'icône d'Assistance routière dans l'appli My Honda ?

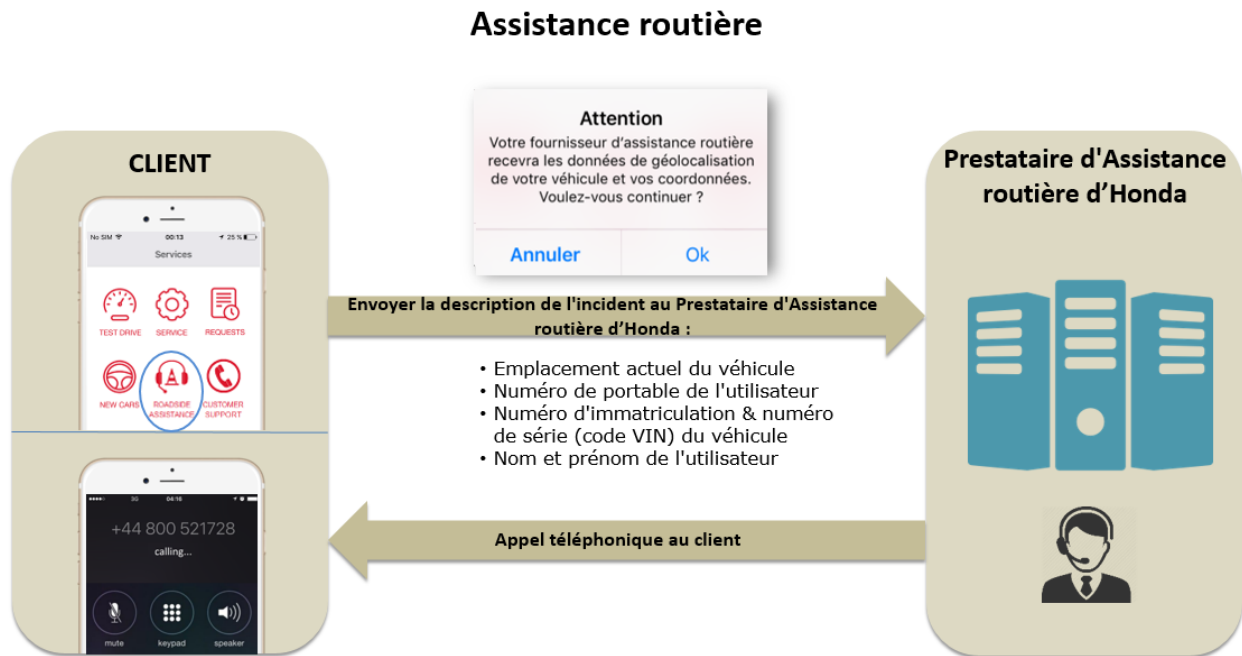
Si vous avez des ennuis sur la route et que vous avez besoin d'aide, vous pouvez utiliser My Honda pour envoyer votre position GPS au Fournisseur d'assistance routière d'Honda. Un opérateur qualifié vous téléphonera pour vous fournir l'assistance qui vous convient*. Ce service fonctionne également dans d'autres pays européens si vous voyagez dans les endroits suivants :

Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie, Bulgarie, Croatie, Chypre (hors Chypre du Nord), République tchèque, Danemark, Finlande, France (y compris la Corse), Allemagne, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Irlande,

Italie (y compris la Sicile, la Sardaigne et San Marin), Luxembourg, Malte, Monaco, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse (et le Liechtenstein) et Royaume-Uni.

Nous nous réservons le droit de modifier les limites géographiques de notre couverture de services en cas de guerre, de troubles civils, d'émeute ou de contamination radioactive.

** Veuillez noter que la récupération ne vous sera fournie gratuitement que si vous avez une couverture valable via Honda.*



Comment mon score de conduite est-il calculé ?

Vous pouvez utiliser votre score pour suivre l'évolution de votre style de conduite au jour le jour. Vous commencerez la journée avec 100 points et vous perdrez des points tout au long de la journée pour les accélérations et décélérations brusques et les vitesses supérieures à 130 km/heure. Essayez de finir la journée avec autant de points que possible !

L'algorithme est basé sur l'efficacité de votre conduite et sur les déductions de points par rapport à vos 100 points de départ quotidiens, en se fondant sur trois paramètres principaux :

- a) Accélérations brusques (AB) : nombre d'accélérations de plus de 20 km/h en l'espace de 3 secondes
- b) Freinages brusques (FB) : nombre de décélérations de plus de 20 km/h en l'espace de 3 secondes

c) Vitesse élevée (VE) : nombre de minutes de conduite à plus de 130 km/h (la consommation moyenne de carburant augmente fortement au-delà de 130 km/h ; l'application détecte cela comme étant un indicateur de style de conduite inefficace).

Formule de calcul :

100 (points de départ) – AS (nombre de fois) – FB (nombre de fois) – VE (nombre de minutes)

Votre score ne descendra pas en dessous de 30.

Puis-je consulter mon score de conduite pour un trajet particulier ?

Oui ! Vous pouvez consulter vos scores par trajet, par jour et par semaine. Cliquez sur un itinéraire et appuyez sur l'icône de graphique à barres figurant sur la carte – l'appli affichera votre score et les vitesses moyennes pour ce trajet. Vous pouvez également voir ces informations par jour en cliquant sur chaque jour de la semaine dans le graphique hebdomadaire. En passant votre doigt sur n'importe lequel de ces graphiques, vous pouvez voir votre vitesse moyenne pour chaque intervalle de temps.

Comment se fait-il qu'un problème de moteur apparaisse dans le Contrôle de l'état du véhicule, mais pas sur le tableau de bord de ma voiture ?

Votre véhicule est équipé d'un système de diagnostic embarqué, aussi appelé Système d'Autodiagnostic (système OBD, On-Board Diagnostic system), qui mesure et surveille en permanence les différents systèmes de votre véhicule. Si une anomalie est détectée, elle est enregistré dans le système OBD sous la forme codes d'anomalie. Parfois il faut informer le conducteur d'un dysfonctionnement. Dans ce cas, le témoin de dysfonctionnement s'affiche sur votre tableau de bord. Le dispositif My Honda est capable de lire tous les codes d'anomalie détectés par votre véhicule, y compris ceux qui ne déclenchent pas l'allumage du voyant de dysfonctionnement.

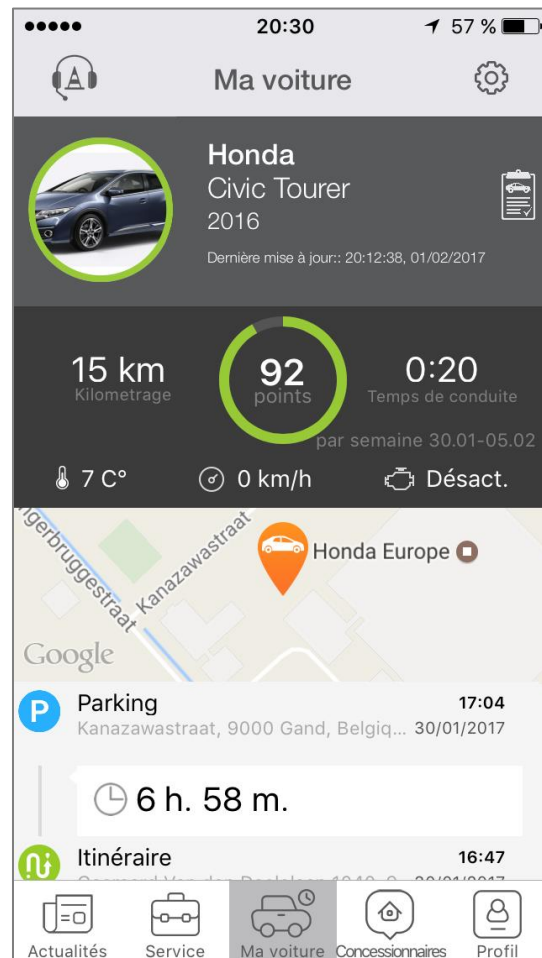
Comment puis-je activer mes paramètres de sécurité et quels sont-ils ?

Vous allez devoir activer vos paramètres de sécurité dans votre appli My Honda pour pouvoir recevoir les alertes correspondantes, car elles ne sont pas activées par défaut. Vous pouvez faire ceci en cliquant sur l'icône en forme d'engrenage de l'écran Ma Voiture:

Alerte de remorquage : vous avertit si votre voiture a été déplacée sans que le moteur ne soiten marche.

Alerte de vitesse excessive: vous avertit si votre voiture dépasse une limite de vitesse prédéfinie et continue de la dépasser

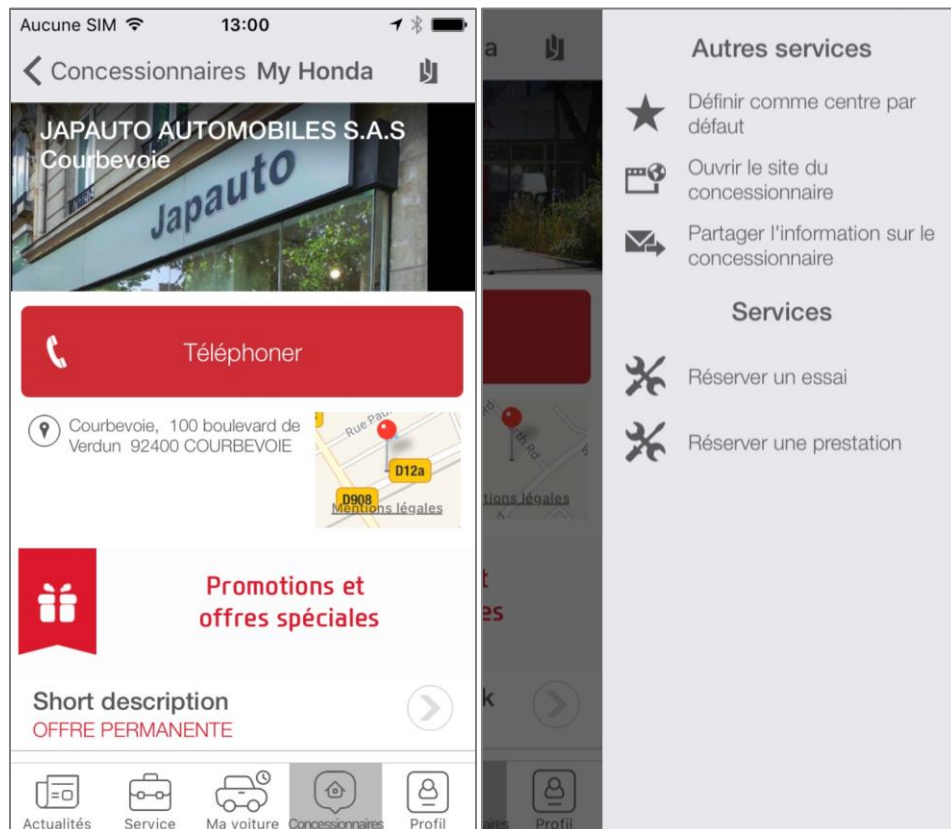
Alerte de sortie de zone: vous envoie une alerte si votre voiture quitte une zone bien déterminée, définie par vous-même dans l'application



Comment puis-je changer de concessionnaire préféré dans My Honda ?

Par défaut, l'application choisira le concessionnaire Honda où vous avez acheté le forfait My Honda : il apparaîtra toujours au sommet de la liste de recherche de concessionnaires. Lorsque vous demanderez un essai routier ou une réservation de service dans My Honda, ce concessionnaire préféré sera automatiquement sélectionné.

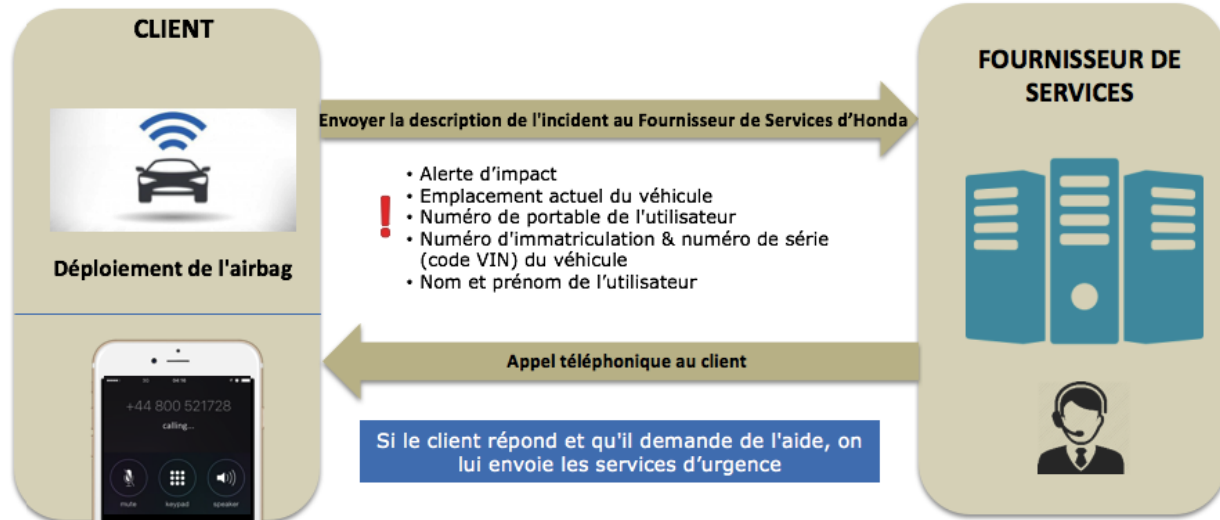
Si vous voulez changer de concessionnaire préféré, choisissez un nouveau concessionnaire Honda et balayez du doigt vers la gauche. Cliquez sur le bouton pour 'définir ce concessionnaire par défaut' et c'est ce concessionnaire qui apparaîtra désormais au sommet de votre liste de concessionnaires.



L'Alerte d'Impact est une fonctionnalité de My Honda pour ma voiture connectée : comment cela fonctionne-t-il ?

Si par malheur votre voiture était impliquée dans un incident et que les airbags se déployaient, My Honda déclencherait automatiquement l'envoi d'une alerte au centre d'appel d'un fournisseur de services via votre voiture connectée. Un opérateur qualifié vous appellera alors sur votre smartphone, en tant que propriétaire enregistré de l'appli My Honda, afin de déterminer si vous avez besoin des services d'urgence.

Alerte d'impact



Que se passe-t-il si j'achète une nouvelle Honda et que je souhaite transférer mon système?

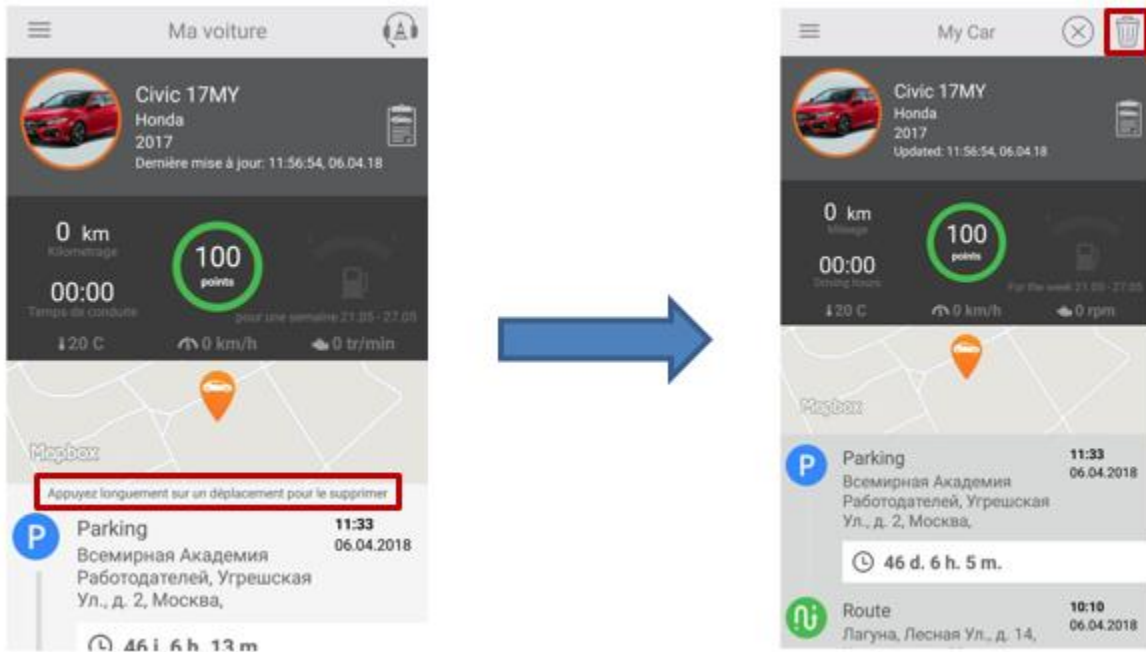
Si vous souhaitez transférer votre système My Honda d'une voiture Honda à une autre, la désinstallation et la réinstallation de la clé doivent être faites par votre concessionnaire Honda. Le concessionnaire enverra une demande au Centre de Contact Honda afin de réinitialiser vos informations et de s'assurer que votre application My Honda est bien liée à votre nouvelle voiture ? Si vous n'avez pas acheté la voiture ou le dispositif My Honda auprès de ce concessionnaire, vous devrez lui fournir la preuve de propriété de la voiture (ex : carte grise) et une preuve d'achat du système My Honda (ex : facture d'achat).

Que se passe-t-il si je change de numéro de téléphone portable?

Si vous changez de téléphone portable, vous devrez mettre à jour vos informations My Honda. Vous n'aurez pas besoin pour cela de passer par votre concessionnaire. Il vous suffit de contacter le Centre de Contact Honda au 01 60 37 30 48 et ils vous accompagneront dans la mise à jour de vos informations.

Comment puis-je supprimer mon trajet ?

Si vous souhaitez supprimer un trajet, vous pouvez le faire en appuyant sur un trajet spécifique, puis en cliquant sur l'icône « Corbeille ». Voir les images ci-dessous :



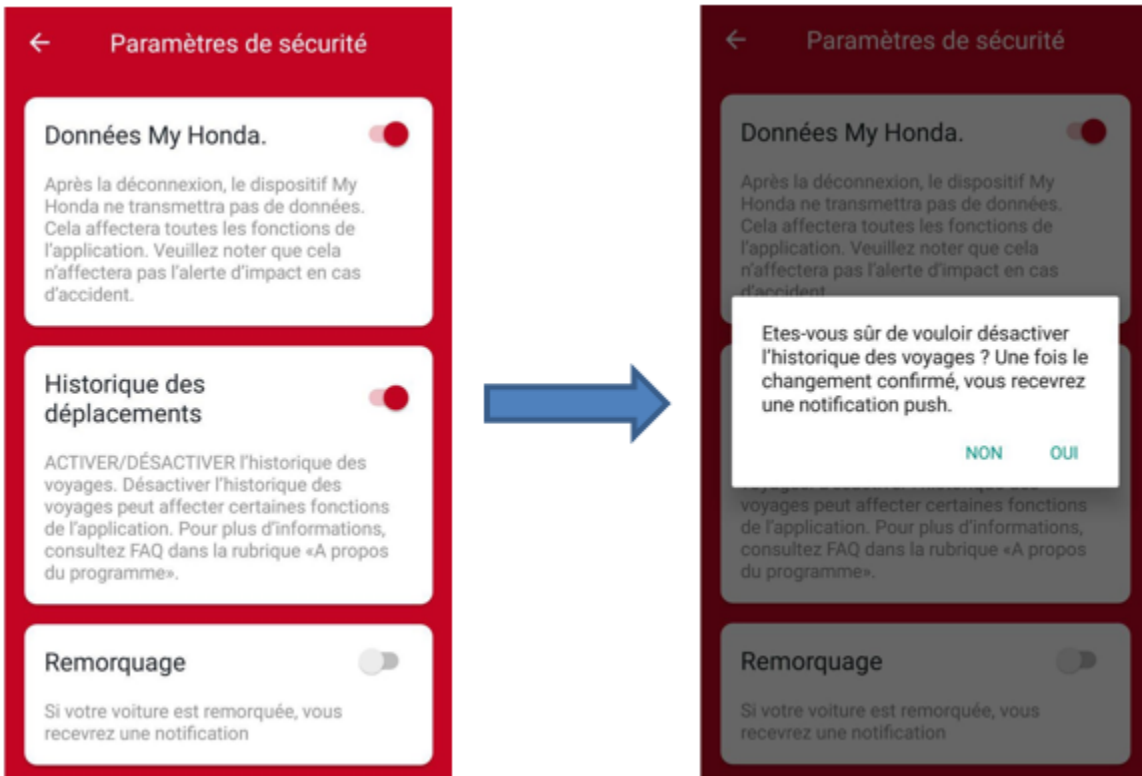
Comment puis-je désactiver l'historique des voyages ?

Vous pouvez désactiver l'historique des voyages si vous souhaitez que vos données GPS ne soient pas transmises et que vos trajets ne soient pas enregistrés par « My Honda ». Une fois l'historique des voyages désactivé, les fonctionnalités suivantes ne seront plus disponibles :

- Les alertes de sécurité (excès de vitesse, remorquage, contrôle de zone)
- Les analyses et scores relatifs à la conduite
- Les informations sur l'itinéraire et le stationnement
- La vitesse et le régime afficheront toujours 0
- L'assistance dépannage sera désactivée

*Veuillez noter que la désactivation de l'historique des voyages n'affectera pas l'alerte anticollision en cas d'accident.

Pour désactiver l'historique des voyages, sélectionnez « Paramètres » dans le menu de gauche et rendez-vous dans « Paramètres de sécurité ». Vous devrez ensuite balayer le bouton vers la droite :



*Cette option est disponible uniquement pour le propriétaire déclaré du véhicule. Un ami ou un membre de la famille ne peut pas effectuer cette action. De plus, seul le propriétaire déclaré peut utiliser le service d'assistance dépannage.

Pourquoi dois-je accepter ou refuser les nouveaux termes et conditions de My Honda ?

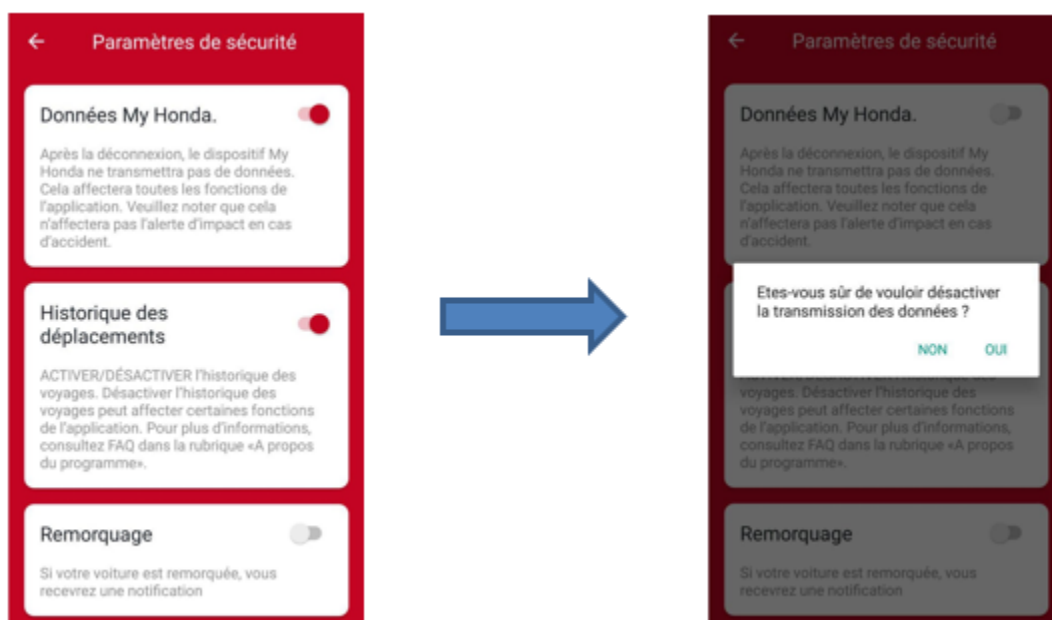
Les termes et conditions de My Honda ont été mis à jour afin de respecter les nouvelles lois relatives à la protection des données. Par conséquent, il est nécessaire que vous acceptiez ces nouveaux termes et conditions dans un délai de 30 jours afin de pouvoir continuer à utiliser les services inclus dans l'application.

Que se passe-t-il si je refuse ces nouveaux termes et conditions dans les 30 jours ou si je n'effectue aucune action ?

A compter de la publication de ces nouveaux termes et conditions, vous disposerez d'un délai de 30 jours pour accepter ou refuser ceux-ci. Si vous refusez ces nouveaux termes et conditions ou si vous ne procédez à aucune action, My Honda continuera d'enregistrer vos données jusqu'au 22 juin 2018. Après cette date, votre abonnement à My Honda sera suspendu et vos données ne seront plus enregistrées. Pour accéder de nouveau à l'application et continuer à l'utiliser, il vous suffira d'accepter ces termes et conditions.

Comment puis-je désactiver les données qui sont transmises depuis My Honda ?

« Données My Honda » permet de désactiver toutes les données (y compris l'historique des voyages, les diagnostics, les données chiffrées et le score de conduite). Ainsi, celles-ci ne sont plus transmises. Cette action peut être effectuée via vos paramètres de sécurité comme indiqué ci-dessous :



Veillez noter que désactiver les « Données My Honda » affecte toutes les fonctionnalités de l'application, mais cette action n'a **AUCUN** impact sur l'alerte anticollision en cas d'accident.

Comment puis-je SUPPRIMER mon compte Honda ?

Si une clé électronique est installée dans votre véhicule et que vous ne souhaitez plus utiliser My Honda, veuillez suivre les étapes suivantes :

1. Retirez votre clé électronique « My Honda » du dessous de votre volant
2. Appelez ensuite le centre de contact Honda ou votre concessionnaire Honda afin d'obtenir de l'aide pour supprimer votre compte et vos données.
3. Une fois cette étape terminée, supprimez l'application de votre téléphone portable.
4. Mettez votre clé électronique My Honda au rebut à votre centre de recyclage local de sorte à respecter l'environnement. Veuillez noter que l'appareil conserve une petite quantité de données après la suppression (les données relatives aux 15 dernières minutes d'utilisation sont enregistrées).

Si AUCUNE clé électronique n'est installée dans votre véhicule, mais que vous avez téléchargé l'application My Honda et que vous souhaitez supprimer celle-ci de votre téléphone portable, il n'est pas nécessaire d'appeler le centre de contact Honda ou votre concessionnaire Honda : l'application peut être supprimée.

Pourquoi ai-je reçu une notification me demandant de confirmer que je suis le propriétaire du véhicule ?

Honda continue de gérer les données personnelles collectées par My Honda, conformément aux réglementations applicables. Afin de garantir que nous continuons à gérer correctement ces données, il vous est demandé de confirmer que vous êtes le propriétaire du véhicule. Cette procédure doit être effectuée selon les conditions suivantes :

- Votre véhicule doit être dans un lieu présentant une bonne couverture réseau et il doit être en mesure de se connecter à Internet. Par exemple, cette procédure ne fonctionnera pas si votre voiture se trouve dans un parking souterrain.
- Votre moteur doit être éteint depuis au moins 3 minutes. Par exemple, si vous venez d'éteindre votre moteur, vous devez attendre au moins 3 minutes avant de commencer cette procédure.
- Suivez les instructions affichées à l'écran et mettez votre téléphone sur le côté avant le lancement de la procédure

Cette confirmation peut nécessiter jusqu'à 10 minutes pour être effectuée et vous ne serez pas en mesure d'accéder aux services de l'application pendant ce laps de temps. Une fois la procédure terminée, un message de confirmation s'affiche dans votre application.

Tous les 6 mois, vous recevrez une notification vous invitant à effectuer cette procédure de confirmation afin de vérifier que vous êtes toujours le propriétaire déclaré du véhicule. Si vous n'êtes plus le propriétaire déclaré du véhicule, veuillez alors appeler le centre de contact Honda.